



Syndicat des Industries du Livre,
du Papier et de la Communication
de Rouen, du Havre et de leur région

Rouen le 16 avril 2020

MERCI PATRON !

Une fois de plus les salariés et leurs élus se sentent trahis par leur principal actionnaire. Malgré ses promesses et les efforts fournis par les salariés depuis 3 ans, Jean-Louis Louvel profite de la situation de pandémie pour nous abandonner au tribunal de commerce. Plutôt que de soutenir l'entreprise dans cette période difficile, et ce malgré les aides annoncées et prévues par le gouvernement ainsi que celles du Président de la région Hervé Morin, Jean-Louis Louvel fait le choix de jeter l'éponge !!!!

Mais Jean-Louis Louvel sait bien faire les choses dans l'ordre qui est le sien. En effet la veille de déposer les dossiers de la SNIC et de la RNP au tribunal de commerce, en plein covid 19, Jean-Louis Louvel se sert d'abord dans les caisses de la société en facturant à plusieurs centaines de milliers d'euros les loyers du 107. De plus, malgré la fragilité de l'entreprise il s'est empressé de remonter des fonds auprès de son groupe FININCO, déjà largement bénéficiaire. Il « oublie » juste au passage de verser le solde dû pour l'année 2019 et début 2020 la subvention des œuvres sociales auprès du CSE au bénéfice des salariés, **MERCI PATRON !!!**

Tous les élus étaient donc convoqués ce jour à un CSE extraordinaire. L'ordre du jour initial était : information sur le dépôt d'un dossier d'ouverture de liquidation avec poursuite d'activité auprès du tribunal de commerce demandé par Jean-Louis Louvel.

Pendant ce CSE nous avons élu : deux secrétaires adjoints à savoir Maxime Berger (Silpac CGT) et Patricia Buffet (SNJ) et 3 représentants des salariés auprès du tribunal à savoir Valérie Fierens (Silpac CGT), Thierry Delacourt (SNJ), Franck Magnan (cadre sans étiquette).

Nous avons désigné à l'unanimité le cabinet Apex, représenté par M Delgado Antonio en qualité d'expert comptable du CSE et Maître Jessy Levy avocate au barreau de Rouen pour conseiller, assister et représenter le CSE auprès du tribunal de commerce dans le cadre de la procédure initiée par la direction.

L'audience de la société SNIC est prévue en visioconférence le mardi 21 Avril à 14h00, les salariés avec leur syndicat CGT ne se laisseront pas liquidés et se battront pour sauver leurs emplois !!!!

L'équipe syndicale